

# Participez! Allez voter !

Le 29 novembre 2015, vous réélirez l'Ausländerbeirat (Conseil consultatif des Etrangers) de votre commune. Votre voix décidera de sa constitution et de ses futurs succès.

Pour cette raison, participez à l'élection de l'Ausländerbeirat de votre commune.

Depuis de nombreuses années les Ausländerbeiräte sont dans les communes les représentants des intérêts de tous les Etrangers, y compris ceux des citoyen(ne)s de l'Union Européenne, et des apatrides vivant en Hesse. Pour que cela perdure, allez voter! Votre vote permettra, durant les années à venir, une poursuite réussie du travail des Ausländerbeiräte.

Donc: le 29 novembre 2015, allez voter.

Il y va de vos intérêts!

## **Participation à la politique municipale de tous ceux qui n'ont pas la nationalité allemande**

L'Ausländerbeirat ...

- représente les intérêts de toute la population étrangère.
- est partie prenante dans les décisions prises au niveau municipal.
- vote des recommandations au conseil municipal et adopte des avis.
- s'investit pour une intégration sans renoncement à sa propre identité.

## **Contre les discriminations - Pour l'intégration**

L'Ausländerbeirat ...

- mène localement une politique de lutte contre les discriminations.
- s'investit pour la tolérance et la promotion du courage civique.
- combat l'idéologie d'extrême droite et la xénophobie.



**Ausländer-Beiratswahl**  
29. November 2015

## Trait d'union entre les Etrangers, les associations d'Etrangers, l'administration municipale et le monde politique local.

L'Ausländerbeirat ...

- conseille les Etrangers qui font appel à lui et leur propose son aide.
- s'engage pour le soutien aux associations d'Etrangers.
- s'investit dans tous les domaines concernant la scolarité et la formation.
- organise des fêtes et des manifestations politiques.

Les raisons pour aller voter le 29 novembre 2015 ne vous manquent donc pas!

### Voter est simple!

Vous pouvez voter si vous êtes Etranger ou Etrangère (même si vous êtes citoyen ou citoyenne de l'Union Européenne ou bien apatride), si vous avez plus de 18 ans et si vous êtes enregistré (e) depuis au moins 3 mois dans votre commune (en tant que résidence principale).

Quelques semaines avant le scrutin vous allez recevoir automatiquement une Wahlbenachrichtigungskarte (avis de scrutin, voir le modèle page 6) sur laquelle figure les coordonnées du bureau de vote où vous vous rendrez le 29 novembre 2015, entre 8.00 et 18.00 heures.

Avant le vote, vous pourrez connaître vos candidats grâce aux communications de votre Conseil consultatif des Étrangers, au matériel de campagne électorale et aux spécimens de bulletins de vote ou bien sur internet.

Vous trouverez toutes informations complémentaires sur la procédure de vote, dans votre langue, sur le site internet suivant:  
[www.auslaenderbeiratswahl.de](http://www.auslaenderbeiratswahl.de).



### Le 29. novembre 2015:

Allez absolument voter et surtout dites à vos amis et connaissances d'aller voter!

---

**Info-Hotline: 0611 / 98 99 5-15**

**[info@auslaenderbeiratswahl.de](mailto:info@auslaenderbeiratswahl.de)**

**[www.auslaenderbeiratswahl.de](http://www.auslaenderbeiratswahl.de)**

---